

B.55.4895.1 - SW.

12.6.1944.

Confidentiel.Secours suisse d'après-guerre.

Dans le rapport que le Conseil fédéral a approuvé le 25 février, il est dit notamment que l'action de la Suisse en faveur des victimes de la guerre doit être rigoureusement désintéressée et apparaître comme un sacrifice national.

Ce principe n'est pas incompatible avec l'idée de M. SPEISER d'utiliser les réserves et stocks qui deviendront inutiles au moment où les hostilités prendront fin.

Néanmoins, il ne faut pas se dissimuler que la diffusion, peut-être excessive, du "Projet Speiser" a, dans certains cas, produit un malentendu. On a compris que l'opération imaginée par le chef de l'Office fédéral de guerre pour l'Industrie et le Travail consistait à obtenir que la population suisse se saigne pour épargner à certaines branches de l'industrie et du commerce un brusque avilissement des prix consécutifs à la libération des stocks qui leur ont été imposés pendant la guerre. Autrement dit, on demanderait à l'ensemble de la Suisse de faire, au nom de la charité, un sacrifice pour que des entreprises qui n'ont pas nécessairement fait de mauvaises affaires pendant la guerre, ne risquent pas de subir une perte au moment où les hostilités prendront fin.

Il est évident que ni le Conseil fédéral, ni M. Wetter ni M. SPEISER n'ont conçu ainsi cette action. Il est tout aussi évident que les modalités d'acquisition des produits accumulés seront telles que ce reproche ne puisse être formulé. On y veillera, le moment venu.

Pour ce qui est du présent, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de réagir contre cette légende pendant qu'elle n'est qu'embryonnaire. A cet effet, ne faut-il pas demander à M. Speiser de freiner un zèle qui peut apparaître suspect et prévenir les participants à la séance présidée le 2 mai à Zurich par M. Wetter afin qu'ils tiennent compte de cet élément au cours de leurs consultations avec leurs mandants ?

remis ~~copie~~ original à M. Wetter, ancien conseiller fédéral.

sig. Haller

12.6.1944.

Dodis



B.55.48.05.1.-

note

Berne, le 21 juin 1944.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Apprenant que vous êtes à la veille de reprendre votre activité, je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me convoquer soit à Berne, soit à Zurich, dès que vous pourrez me consacrer quelques instants.

Je saisis l'occasion que m'offre l'envoi des présentes lignes pour vous remettre deux notices susceptibles de vous intéresser.

Esprant que votre cure aura produit les effets que vous en attendiez, je vous prie de croire, Monsieur le Conseil fédéral, à l'assurance de mon respectueux dévouement.

2 annexes.

sig. Haller

Monsieur E. Wetter,
Ancien Conseiller Fédéral,
Président de la Commission
fédérale des banques,
Effingerstrasse 1,

B e r n e .